**CONDITIONS GENERALES D’ACQUISITION**

1. A la réservation, l’acquéreur ou le réservataire devra verser un apport minimum de 30% contre signature d’un contrat de réservation selon le type de villa.
2. Le solde (les 70% restants) pourra être reglé selon un échéancier de 36 mois à compter de la date de réservation.
3. Le client pourra choisir les différents modes de paiements suivants :

* ***Paiement direct ou cash***
* ***Paiement échelonné (36 mois maximum)***

1. La livraison de la maison ne se fera qu’après paiement du solde.

**NB :**

1. Les frais de dossier sont non remboursables en cas de désistement du client.

1. Les prix ci-dessus indiqués sont déterminés hors frais notariés et hors frais de terrain supplémentaire. Les frais notariés restent à la charge du client, il devra directement les régler au notaire indiqué.

En cas de non règlement au bout des 36 mois, une majoration sera appliquée sur le prix total de la maison selon le coût actualisé des materiaux de construction.